



Poliez-Pittet, le 10 mars 2026

Au Conseil Intercommunal

Préavis n° 01-2026 – concernant

Les comptes de l'ASIRE pour 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers (-ères),

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes du 28 février 1956, du règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et des statuts du 15 mai 2015, révisés le 17 août 2016, nous avons le privilège de soumettre à votre approbation les comptes de l'Association Scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens arrêtés au 31 décembre 2025.

Ces comptes ont été adoptés par le Comité de direction dans sa séance du 10 mars 2026. Ils sont contrôlés par DFG fiduciaire SA, à Poliez-Pittet.

1. Préambule et remarques générales

Conformément aux informations préalablement transmises, l'ASIRE est passée à MCH2 en 2025. En effet, en raison de l'introduction du nouveau plan comptable harmonisé (MCH2), les comptes 2025 ne peuvent plus être comparé de manière directe aux comptes des années précédentes ainsi qu'au budget 2025 établi sous la forme de MCH1.

Afin de mieux appréhender la lecture de nos comptes, les principaux changements sont décrits ci-dessous :

- Les comptes sont constitués de 2 groupes : 2-formation et 4-santé (service médical scolaire et service dentaire)
- 212 et 213 : ventilation des frais entre le primaire et le secondaire uniquement pour le mobilier, les activités et les sports facs
- 217 : les charges d'intérêts des bâtiments propriété de l'ASIRE figurent dans les comptes 219
- Pour l'ensemble des comptes, la ventilation des charges sociales a été modifiée

Le tableau, ci-dessous, présente la nouvelle organisation de nos comptes selon MCH2.

2	FORMATION
21	SCOLARITE OBLIGATOIRE
212	DEGRE PRIMAIRE
213	DEGRE SECONDAIRE 1
217	BATIMENTS SCOLAIRES
218	Parascolaire
219	ECOLE OBLIGATOIRE, NON MENTIONNE AILLEURS
4	SANTE
433	SERVICE MEDICAL DES ECOLES
Total	

Selon les demandes de MCH2, les annexes suivantes seront également jointes au présent préavis :

- Présentation échelonnée du compte de résultats
- Bilan
- Compte de résultats, tous les comptes selon la classification fonctionnelle
- Comptes par nature
- Compte d'investissement 2025
- Tableau du flux de trésorerie
- Principes régissant les comptes
- Etat du capital propre
- Quotes-parts communes
- Titres et participations
- Immobilisations patrimoine administratif
- Plafond d'endettement

Pour une meilleure lisibilité des comptes, un tableau, au début de chaque chapitre, présente pour chaque groupe de comptes les écarts en valeurs et en pourcentages. Ces écarts devront être pris avec précaution car certaines charges/produits sont ventilés différemment.

2. Comptes de fonctionnement

2 FORMATION

212 et 213 Degré primaire et Degré secondaire 1

		Comptes 2025	Budget 2025	Diff. Valeur	%
212	DEGRE PRIMAIRE	87 275,78	211 000,00	123 724,22	58,6%
21 200	Mobilier, dérogations	87 939,11	211 000,00	123 060,89	
21201	Devoirs surveillés	55,50	0,00	-55,50	
21202	Sports fac	-718,83	0,00	718,83	
213	DEGRE SECONDAIRE 1	48 877,65	87 000,00	38 122,35	43,8%
21 300	Mobilier, dérogations	47 423,80	87 000,00	39 576,20	
21301	Devoirs surveillés	136,40	0,00	-136,40	
21302	Sports fac	1 317,45	0,00	-1 317,45	
212+213		136 153,43	298 000,00	161 846,57	54,3%

Les comptes se rapportant aux degré primaire et secondaire 1 mettent en évidence des charges plus faibles de CHF 161'846.57 (54.3%).

Cet écart s'explique principalement par les comptes :

21200.3153.01 Entretien numérique primaire

Comptes : CHF 8'707.02.-

Budget : CHF 40'000.-

Il convient de rejouter les charges du compte 21300.3153.01 (entretien numérique secondaire) de CHF 11'773.30. Ainsi un total de CHF 19'519.68 n'a pas été dépensé dans le cadre de ces comptes.

21200.4611.01 + 21300.4611.01 Participation du canton élèves requérants

Un total de CHF 40'000.- de participation cantonale a été porté en produits dans ces comptes. Ce montant ne pouvant être anticipé dans le cadre du budget.

21300.4612.05 Participation écolage élèves extérieurs (RAC)

Comptes : CHF 57'000.15

Budget : CHF 18'000.-

Excédent de produit provenant de l'écolage reçu de communes non-membres de l'ASIRE envoyant des élèves de RACI à Echallens. Comme la provenance des élèves de RACI est liée à l'enclassement établi par le Canton, il est difficile de pouvoir anticiper ces montants.

217 Bâtiments scolaires

		Comptes 2025	Budget 2025	Diff. Valeur	%
217	BATIMENTS SCOLAIRES	10 429 641,07	12 832 400,00	2 402 758,93	18,7%
21700	Bâtiments communaux : loyers locaux, salles de gym et restaurants	3 993 783,68	4 252 700,00	258 916,32	6,1%
21701	Bercher	2 046 095,10	2 520 100,00	474 004,90	18,8%
21702	Poliez-Pittet	269 717,83	658 700,00	388 982,17	59,1%
21703	Etagnières (part PPE)	132 455,60	154 900,00	22 444,40	14,5%
21704	Villars-le-Terroir	216 562,59	303 800,00	87 237,41	28,7%
21705	St-Cierges	186 965,69	198 200,00	11 234,31	5,7%
21706	Thierrens	693 485,31	938 500,00	245 014,69	26,1%
21707	Echallens Court-Champ	1 994 487,07	2 622 800,00	628 312,93	24,0%
21708	Echallens Trois-Sapins	379 187,42	460 600,00	81 412,58	17,7%
21709	Goumoens	223 307,40	258 000,00	34 692,60	13,4%
21710	Essertines	293 593,38	464 100,00	170 506,62	36,7%

Les comptes se rapportant aux bâtiments mettent en évidence des charges plus faibles de CHF 2'402'758,93 (18.7%). Cet écart doit toutefois être relativisé car les intérêts des dettes figurent dans le montant du budget et a été retiré des comptes portant sur les bâtiments et imputés dans le compte 21997. Le montant des intérêts se montant à CHF 1'386'000.-, l'écart réel pour les bâtiments scolaires, comme présenté dans le tableau ci-dessous, est de CHF 1'016'758.93 (7.9%).

	Comptes 2025	Budget 2025	Diff. Valeur	%	Intérêts	Diff. Valeur	%
BATIMENTS SCOLAIRES	10 429 641,07	12 832 400,00	2 402 758,93	18,7%	1 386 000,00	1 016 758,93	7,9%
Bâtiments communaux : loyers locaux, salles de gym et restaurants	3 993 783,68	4 252 700,00	258 916,32	6,1%	0,00	258 916,32	6,1%
Bercher	2 046 095,10	2 520 100,00	474 004,90	18,8%	363 000,00	111 004,90	4,4%
Poliez-Pittet	269 717,83	658 700,00	388 982,17	59,1%	250 000,00	138 982,17	21,1%
Etagnières (part PPE)	132 455,60	154 900,00	22 444,40	14,5%	8 000,00	14 444,40	9,3%
Villars-le-Terroir	216 562,59	303 800,00	87 237,41	28,7%	55 000,00	32 237,41	10,6%
St-Cierges	186 965,69	198 200,00	11 234,31	5,7%	8 000,00	3 234,31	1,6%
Thierrens	693 485,31	938 500,00	245 014,69	26,1%	150 000,00	95 014,69	10,1%
Echallens Court-Champ	1 994 487,07	2 622 800,00	628 312,93	24,0%	368 000,00	260 312,93	9,9%
Echallens Trois-Sapins	379 187,42	460 600,00	81 412,58	17,7%	51 000,00	30 412,58	6,6%
Goumoens	223 307,40	258 000,00	34 692,60	13,4%	8 000,00	26 692,60	10,3%
Essertines	293 593,38	464 100,00	170 506,62	36,7%	125 000,00	45 506,62	9,8%

Il convient également de relever que dans le compte des bâtiments communaux est imputé l'amortissements de l'affichage frontal numérique pour un montant de CHF 200'000.-. Un produit de CHF 100'000.- apparaît dans les comptes 9900 (finances). Ce montant correspond à l'utilisation d'une partie du fonds attribué.

Ci-dessous les écarts les plus importants sont expliqués.

21700 Bâtiments communaux – Loyers locaux, salles de gym et restaurants

21700.3160.01 Loyers des collèges et 21700.3160.02 Loyers des salles de gym

Comptes : CHF 3'951'083.68

Budget : CHF 4'310'000.-

La diminution de charges de CHF 358'916.32 représente la différence entre les budgets d'exploitation annoncés par les communes et l'utilisation faite par ces dernières.

21701 Bercher

Ce compte présente une diminution budgétaire de CHF 474'004.90 (18.8%), dont CHF 363'000.- provient des charges d'intérêts.

21701.3120.02 Achats et consommation d'électricité

Comptes : CHF 59'588.55

Budget : CHF 93'000.-

Surestimation budgétaire par rapport à la consommation réelle.

21702 Poliez-Pittet

Ce compte présente une diminution de charges de 388'982.17 (59.1%), dont CHF 250'000.- de charges d'intérêt.

Pour le solde de la différence, il convient de rappeler que lors de l'élaboration du budget 2025 le bâtiment n'était pas encore en fonction. Les charges avaient été estimées sur la base des dernières constructions. Lors des prochains exercices, ces montants seront adaptés à la réalité.

21703 Etagnières (lot PPE)

Ce compte présente une diminution de charges de CHF 22'444.40 (14.5%), dont CHF 8'000.- de charges d'intérêt.

21704 Villars-le-Terroir

Ce compte présente une diminution de charges de CHF 87'237.41 (28.7%), dont CHF 55'000.- de charges d'intérêt.

21706 Thierrens

Ce compte présente une diminution de charges de 245'014.69 (26.1%), dont CHF 150'000.- de charges d'intérêt.

21706.3010.02 Salaires des auxiliaires

Comptes : CHF 97'573.80

Budget : CHF 88'000.-

Sous-estimation budgétaire liée au fonctionnement de l'extension.

21707 Echallens Court-Champ

Ce compte présente une diminution de charges de 628'313.13 (24.0%), dont CHF 368'000.- de charges d'intérêt.

21708 Echallens Trois-Sapins

Ce compte présente une diminution de charges de 81'412.58 (17.7%), dont CHF 51'000.- de charges d'intérêt.

21710 Essertines-sur-Yverdon

Ce compte présente une diminution de charges de 170'506.62 (36.7%), dont CHF 125'000.- de charges d'intérêt.

218 Accueil de jour

		Comptes 2025	Budget 2025 A	Diff. Valeur A	%
218	Accueil de jour	998 106,86	1 021 200,00	23 093,14	2,3%
21801	Surveillance	806 237,24	796 200,00	-10 037,24	-1,3%
21802	Service éducatif	97 945,09	88 000,00	-9 945,09	-11,3%
21803	Restaurants scolaires	93 924,53	137 000,00	43 075,47	31,4%

Les comptes se rapportant aux bâtiments mettent en évidence des charges plus faibles de CHF 23'093.14 (2.3%).

Les dépassements budgétaires pour les postes 21801 et 21802 s'expliquent par la nouvelle ventilation des charges sociales qui auparavant étaient regroupées dans l'administration.

21803 Gestion des restaurants scolaires

Ce compte présente une diminution de charges de CHF 43'075.47 (31.4%).

Les produits s'élèvent à CHF 487'928.73 et les charges à CHF 581'853.26. Le déficit de CHF 93'924.53 représente le subventionnement de l'ASIRE à cette prestation auquel se rajoute le coût des locaux et de surveillance non-repris dans ces comptes.

219 Ecole obligatoire, non mentionné ailleurs

		Comptes 2025	Budget 2025	Diff. Valeur	%
219	ECOLE OBLIGATOIRE, NON MENTIONNE AILLEURS	6 207 750,22	5 916 150,00	-291 600,22	-4,9%
21900	Bibliothèques scolaires	8 295,95	-15 000,00	-23 295,95	155,3%
21910	Transport d'élèves	2 979 483,79	3 274 000,00	294 516,21	9,0%
21930	Camps et activités scolaires	773 373,84	851 000,00	77 626,16	9,1%
21990	Conseil intercommunal	38 021,13	40 020,00	1 998,87	5,0%
21991	Comité de direction	102 212,74	139 980,00	37 767,26	27,0%
21992	Conseil d'établissement	15 458,26	33 850,00	18 391,74	54,3%
21993	Administration	1 118 463,80	1 382 000,00	263 536,20	19,1%
21994	Classes de développement	43 600,00	70 000,00	26 400,00	37,7%
21995	Enseignement spécialisé	66 354,35	68 300,00	1 945,65	2,8%
21997	Intérêts des dettes	1 032 033,66	0,00	-1 032 033,66	
21998	Etudes de projets	30 452,70	72 000,00	41 547,30	57,7%
21999	Quotes-parts communes				

Ces comptes mettent en évidence un excédent de charges de CHF 291'600.22 (4.9%). Comme expliqué dans le chapitre des bâtiments, les intérêts des dettes sont maintenant imputés au compte 21997 et donc pas budgétisé sous cette rubrique. En retirant ce montant, les comptes 219 mettent en évidence une diminution de charges de CHF 740'443.44.

Ci-dessous les écarts les plus importants sont expliqués.

21900 Bibliothèques scolaires

La différence entre les comptes et le budget provient de la nouvelle répartition des charges sociales qui précédemment imputées à l'administration.

21910 Transports d'élèves

Surestimation budgétaire provenant du fait que l'entier de la nouvelle flotte a été déployée partiellement durant l'année civile durant l'exercice 2025.

21930 Camps et activités scolaires

Comptes : CHF 773'373.84

Budget : CHF 851'000.-

91% des moyens mis à disposition ont été dépensé par les établissements scolaires. Ceci met en évidence une utilisation rationnelle des budgets mis à disposition.

21991 Comité de direction

Comptes : CHF 102'212.74

Budget : CHF 139'980.-

Malgré une charge importante (projets de construction, Ambition2030, ...), le Codir a su maîtriser cette position budgétaire.

21992 Conseil d'établissement

Comptes : CHF 15'458.26

Budget : CHF 33'850.-

Excédent budgétaire dû au fait que l'enveloppe budgétaire des projets n'a pas été utilisée.

21993 Administration

Comptes : CHF 1'118'463.80

Budget : CHF 1'382'000.-

La diminution de charges de CHF 263'536.20 (19.1%) s'explique principalement par la ventilation des charges sociales sur les comptes concernés (surveillance, bibliothèques) d'une part et d'autre part par la gestion efficace des moyens mis à disposition.

21994 Classes de développement

Comptes : CHF 43'600.-

Budget : CHF 70'000.-

La diminution de charges de CHF 26'400.- (37.1%) s'explique par le versement du canton aux classes de développement. Ce montant n'étant pas prévisible n'a pas été porté au budget.

21998 Etudes de projets

Comptes : CHF 30'472.50

Budget : CHF 72'000.-

Cette position budgétaire a été créée afin de pouvoir financer les études de projets (par exemple : étude changement chaudière, crédit de faisabilité ou d'implantation). En 2025, la faisabilité d'extension du site de Court-Champ, l'appel d'offres pour le bois de chauffage ainsi que l'appel d'offres pour le changement des luminaires y ont été imputés.

4 SANTE

433 Service médical des écoles

		Comptes 2025	Budget 2025 A	Diff. Valeur A	%
4	SANTE	266 014,08	336 900,00	70 885,92	21,0%
433	SERVICE MEDICAL DES ECOLES	266 014,08	336 900,00	70 885,92	21,0%
43300	Service médical	50 752,65	51 000,00	247,35	0,5%
43301	Service dentaire	215 261,43	285 900,00	70 638,57	24,7%
Total		18 021 573,76	20 404 650,00	2 383 076,24	11,7%

Ces comptes présentent une diminution budgétaire de CHF 70'885.92 (21.0%).

La principale différence provient de la sous-estimation des recettes du service médical qui a pu prodiguer des soins plus importants que les années précédentes. L'augmentation des produits s'élève à CHF 41'196.65.

3. Synthèse finale et résultat de l'exercice

Résultat opérationnel de l'exercice 2025

Le budget prévoyait un coût par habitant de CHF 669.44. En tenant compte du fait que, selon nos statuts, la quote-part des communes associées est déterminée en proportion de la population au 31 décembre de l'exercice précédent et sur la base des comptes, le coût par habitant s'élève pour 2025 à CHF 583.-/ha.

Pour rappel, le tableau ci-dessous présente le coût par habitant selon budget, comptes et planification financière :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Planification	589,50	584,36	591,43	622,27	664,11	658,15	638,72	633,41	661,41	692,60	703,44
Budget	589,50	584,36	589,40	603,15	631,92	625,06	630,41	618,00	653,09	675,86	669,44
Comptes	558,93	551,74	546,31	551,41	580,71	583,12	587,75	597,37	567,35	580,41	583,00
Population	26 084	26 660	27 263	27 804	28 306	28 624	28 968	29 282	29 533	30 480	30 768
Elèves	3 582	3 670	3 733	3 784	3 806	3 886	3 958	4 024	4 100	4 152	4 153
c/él	4 070,09	4 007,97	3 989,83	4 051,64	4 318,88	4 295,21	4 301,65	4 346,97	4 086,74	4 260,81	4 319,23

Le résultat opérationnel de l'exercice 2025 présente avec un excédent de revenus de CHF 2'466'984.34.

Ce sont ainsi **CHF 80.18** par habitant qui pourront être redistribués aux communes. Le solde dû aux arrondis de CHF 6.10 sera en passif transitoire.

4. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, le Comité de direction invite le Conseil intercommunal à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

- vu le préavis no 01-2026 du 10 mars 2026;
- vu le rapport de la Commission de Gestion;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

DECIDE :

- 1) d'**adopter** les comptes tels que présentés ;
- 2) d'en **donner** décharge au Comité de direction et au Boursier ;
- 3) de **décharger** la Commission de Gestion pour les comptes 2025.

Au nom du Codir de l'Association Scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens

Le Président
Daniel Leuba



La Secrétaire

A. Jost
Ariane Jost

Délégué du Codir : Daniel Leuba

Annexes : Mentionnés dans le préambule (chapitre 1)